

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE SORGUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 FEVRER 2023

OBJETModification participation
horaire CARSAT
aide à domicile

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Maire, Président du CCAS

Del- 2023-février-004
N- 7.1.3

PRESENTS: T. Lagneau, S. Ferraro, C. Cambier, P. Courcier, J.F. Laport, D. Aduel, E. Roca, G. Jullian, L. Arnaud, A. Marie,

POUVOIR: S. Lagneau.

EXCUSE: H. Trinquet.

Vu, l'avenant 43 de l'arrêté ministériel du 21 juin 2021, ayant pour objectif d'accroître l'attractivité des métiers du service des aides à domicile,

Vu, la circulaire de la CNAV N°2022-34 du 14 décembre 2022 (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) actualisant les barèmes de ressources et de participation des bénéficiaires au titre du taux horaire de l'aide à domicile,

Considérant, le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile, pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

- Interventions jours ouvrables : 25,60 Euros
- Interventions dimanches et jours fériés : 28,70 Euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES, en avoir délibéré,

APPROUVE, l'évolution du tarif ci-dessus

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 03/03/2023.

Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S

Thierry Lagneau

